



Le Jeudi 28 Juin 2018

MAIRIE DE PLOUGOURVEST - 29400

☎ 02 98 68 53 49 📠 02 98 68 55 89

E-mail : mairie.plougourvest@wanadoo.fr

- Compte-rendu du Conseil Municipal -

Une réunion du Conseil Municipal s'est tenue à la salle de réunion au Centre d'activités, le Jeudi 28 Juin 2018 à 19h00, sous la présidence de Jean JEZEQUEL, Maire, et en présence de tous les conseillers municipaux, sauf Joël CLOAREC et Maryse MIOSSEC, absents excusés.

ACQUISITION DE LA MAISON PAROISSIALE

Monsieur le Maire débute le Conseil Municipal en nommant Florence URIEN, Secrétaire de Séance.

- 1/ Approbation du compte-rendu de la dernière réunion.

Le compte-rendu de la réunion du Jeudi 24 mai 2018 est approuvé.

- 2/ Compte rendu des différentes commissions extra communales

Monsieur le Maire et les délégués ont fait le compte rendu des différentes réunions communales et intercommunales.

- 3/ Situation de travaux

Monsieur le Maire a fait le point sur les travaux en cours.

- 4/ RIFSEEP: Mise en place d'un nouveau Régime Indemnitaire

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil de l'obligation de mettre en place le nouveau régime indemnitaire des agents communaux nommé RIFSEEP. Le projet du RIFSEEP a été soumis pour avis au Comité Technique du CDG 29 le 19 juin et a émis un avis favorable à l'unanimité. Le Conseil Municipal émet ainsi un avis favorable à l'unanimité, pour la mise en place du RIFSEEP à compter du 1^{er} juillet 2018.

- 5/ Fixation du prix de vente du m² des 4 terrains constructibles aux abords du lotissement des perdrix

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité, décident de fixer le prix de vente du m² de 4 terrains à bâtir aux abords du lotissement des Perdrix à 32€ TTC (terrain avec assainissement individuel) et 35€ TTC (terrains avec assainissement collectif).

- 6/ Acquisition foncières à Coativellec

Suite aux différents échanges avec Monsieur le Maire, et à l'avis favorable de la Commission de Finances réunie le 25/06/2018, les membres du Conseil Municipal décident d'acquérir deux parcelles, appartenant à Madame OLLIVIER Germaine, situées au lieu-dit Coativellec pour une superficie totale de 11 961m².

Les parcelles seront vendues à la Commune au prix de 2.74€ le mètre carré. Les frais d'acte sont à la charge de la Commune.

7/ Acquisition de la maison paroissiale - rue de la mairie,

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'opportunité d'acquérir la propriété de l'association diocésaine de Quimper, située rue de la mairie. Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, autorisent l'acquisition de la maison paroissiale par la commune au prix de 40 000 € net vendeur. Les frais notariés seront à la charge de la Commune.

8/ Vestiaires de Football: Mise en place d'un nouveau système de chauffage et remplacement des luminaires,

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire d'installer du chauffage et un nouveau système de luminaire devenus obsolètes et inadaptés dans les vestiaires de football situés rue du Stade. Après consultation et analyse des offres et sur l'avis de la commission des finances, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité décident de retenir la proposition de la société LE PAGE de Plounéour-Ménez, entreprise moins-disante pour effectuer ces travaux.

9/ Centre d'Activités: Mise en place de chauffage électrique,

Monsieur le Maire signale qu'il est nécessaire d'installer du chauffage dans la salle du Centre d'activités située rue du Stade. Après consultations et analyse des offres et sur l'avis de la commission des finances, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité décident de retenir la proposition de la société ARCEM, entreprise moins-disante.

10/ Subventions communales 2018 aux Associations,

Suite à l'avis favorable de la commission de Finances réunie le 25 Juin 2018, les membres du Conseil Municipal, décident d'attribuer les subventions suivantes :

ORGANISMES	2018
Etoile Filante Foot	1 200,00 €
Etoile Filante Hand	850,00 €
Club des Aînés	200,00 €
Société de chasse	200,00 €
Club de Gym	200,00 €
Comité des Fêtes	300,00 €
Dance Country	200,00 €
FNACA	200,00 €
Familles Rurales	15 792.82 €
Point Lecture	1 300,00 €
Quartier de Guerruas	200,00 €
Pêche - A.A.P Elorn	75,00 €
C.C.J.A Jeunes Agriculteurs du Canton	75,00 €
Vie Libre	75,00 €
Croix d'or	75,00 €
Don du sang	100,00 €
Veuves civiles - FAVEC	100,00 €
Accidentés du travail - FNATH	100,00 €
A.R.T	100,00 €
Secours Catholique	100,00 €
Banque alimentaire	100,00 €
Association "Présence Ecoute Morlaix"	100,00 €
TOTAL GENERAL	21 642.82€

11/ Fêtes communales du 30/06/2018,

Monsieur le Maire fait le point avec les élus sur le déroulement de la Fête communale qui se déroule samedi prochain.